|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | MARE.D3 |
| Numéro de poste Sysper: | 69154 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Eoin Mac Aoidh  3me trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 26-05-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

La DG Affaires maritimes et pêche (DG MARE) vise à développer le potentiel de l’économie maritime européenne et à garantir une pêche durable, un approvisionnement stable en produits de la mer, des mers saines et des communautés côtières prospères, pour les Européens d’aujourd’hui et pour les générations futures. Il s’agit d’élaborer, de développer et de mettre en œuvre la politique commune de la pêche (PCP), pierre angulaire de nos actions en faveur d’une exploitation durable des ressources halieutiques, et de promouvoir une approche intégrée de toutes les politiques maritimes. La DG emploie environ 380 personnes, réparties entre 5 directions et 21 unités.

La grande diversité des responsabilités crée un environnement de travail intéressant et difficile. Les circuits hiérarchiques sont courts et les efforts de travail se traduisent par des résultats tangibles ayant une incidence directe sur le terrain et sur les parties prenantes.

L’unité D3 est chargée de la coordination et du développement de la PCP et de son principal instrument d’appui structurel, le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l’aquaculture (FEAMPA). Il dirige l’élaboration de propositions législatives tant pour la PCP que pour tout instrument de soutien structurel. L’unité D3 assure également à la fois la coordination interne et la coordination avec les autres directions générales de la Commission, y compris les DG des Fonds structurels et d’investissement européens (Fonds ESI), pour toutes les questions horizontales de mise en œuvre. L’unité D3 contribue activement au développement et à la mise en œuvre d’une politique de gestion durable de la pêche dans l’Union européenne, y compris la gestion des relations avec les parties prenantes concernées.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste difficile en tant que fonctionnaire détaché pour fournir des conseils et des contributions sur la mise en œuvre de la PCP, y compris en ce qui concerne les différentes obligations en matière de rapports, les évaluations, les études ou les rapports sur la mise en œuvre actuelle et les priorités futures. Cela concerne en particulier: Contribuer à la cohérence dans la mise en œuvre de la politique de conservation, notamment en ce qui concerne le règlement relatif à la PCP (et le droit dérivé); et assurer la liaison avec les autres services de la DG à cette fin; Fournir des conseils et des contributions sur la mise en œuvre de la PCP, y compris en ce qui concerne les différentes obligations de la Commission en matière d’établissement de rapports au titre de la PCP (progrès accomplis dans la mise en œuvre du FRMD et état des stocks; obligation de débarquement, équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche); Contribuer à l’évaluation et au développement de la politique de la DG en matière de gestion de la pêche en vue de l’évaluation future de la PCP; Apporter une contribution et une expertise sur les aspects de la politique structurelle liés à la PCP, y compris le rôle de la gestion de la pêche; Contribuer à la préparation des analyses d’impact, de la législation relative à la PCP, de la mise en œuvre de l’obligation de débarquement et des dossiers spécifiques à chaque espèce

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue motivé ayant de l’expérience dans le domaine de la gestion de la pêche. De préférence il/elle détient :

- Diplôme universitaire ou formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent dans le(s) domaine(s): gestion de la pêche, droit, sciences marines, biologie ou sciences de l’environnement.

* Expérience de travail au sein d’une autorité nationale/régionale, d’un centre de recherche ou d’une organisation internationale dans le domaine de la gestion des pêches. Une expérience du travail au sein des institutions européennes ou avec celles-ci ou de la mise en œuvre de la PCP serait un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)